

signé Thorillan , conseiller-administrateur , lesquels passeports ont été délivrés au nommé *Gouvellot*, pour se rendre à Annecy et à Turin ; les passeports n'avaient point été visés en route ; on a fait descendre de cheval ce Monsieur, et, au corps-de-garde, il a cherché à déchirer un papier trouvé dans son portefeuille, et qu'on n'avait pas pu lire ; ce papier qu'on a ensuite cherché à déchiffrer, contient ceci : « *X* revenu, *Saint-Simon*, de *Cau*, *Bordeloir*, d'*Egmont*. — *A. noble anonyme*, de *Gau* sur les lettres *V...* 200, espérance 14 mois 45 *N...* attendre par *r...* »

« Cette démarche a éveillé les soupçons ; on allait fouiller le voyageur, lorsque *M. de Rivail*, sous-lieutenant de la maréchaussée, ayant pris le chapeau du voyageur, a trouvé entre la calotte et la coiffe 4 lettres, dont l'une est adressée à *M. le marquis de Maison*, la deuxième au même à *Turin*, la troisième sans adresse, et la quatrième ayant une enveloppe de papier gris et pour adresse *P. M.*

« Les pièces ainsi que les effets de *M. Gouvellot* sont remis aux officiers municipaux.

« On procède ensuite à l'interrogatoire du sieur *Gouvellot*.

« Il déclare se nommer *Louis-Paul Gouvellot*, sous-lieutenant des gardes du corps du comte d'Artois, depuis un an, résidant à Paris ; il répond que, si l'un de ces passeports lui donne le titre de *bourgeois*, c'est qu'il a pris cette qualité pour se conformer au décret de l'Assemblée nationale qui a aboli toute qualité.

« Il dit que son dessein était de se rendre à Chambéry, et de là à Turin ; que les 4 lettres saisies ont été envoyées chez lui le jour de la fédération de Paris, et comme son voyage était connu de diverses personnes, *M. le bailli de Crussol* lui a dit qu'il lui en remettrait une, qu'il y en a une de *madame Élisabeth*, et que la veille de son départ *M. de Bonnière* lui dit qu'il lui en remettrait une ; il ne sait de qui